

PROCÈS-VERBAL COMITÉ EXÉCUTIF

Nº 220 26 avril 2016

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-vingtième (220^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 26 avril 2016, à 19h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M^{me} Lyne BÉLANGER (P)
M. Gaétan DELAGE (P)
M. Jean-François HOULE (P)
M^{me} Élisabeth JUTRAS (P)
M^{me} Isabelle MARQUIS (P)

PRÉSENCES: 05 ABSENCES: 00

TOTAL: <u>05</u>

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON (P) M^{me} Lise MORIN (P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Daniel DUMAINE Directeur, Service des ressources humaines

M. Bernard GAUTHIER

M^{me} Carmen LEMIRE

M^{me} Chantal SYLVAIN

Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.

DGA - Directrice, Service des ressources financières

Directrice générale par intérim, DGA, directrice SREJ

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 janvier 2016 (No 218) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 avril 2016 (No 219).
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 janvier 2016 (No 218) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 avril 2016 (No 219).
- 4. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive (Service des ressources humaines Dossier de décision)
- 5. Liste des chèques émis (Mme Lyne Bélanger)
- 6. Période réservée au président
- 7. Période réservée à la direction générale
- 8. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE: 1640/2016

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

La proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. <u>DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITE EXÉCUTIF DU MARDI, 26 JANVIER 2016 (NO 218) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 12 AVRIL 2016 (NO 219).</u>

RÉSOLUTION CE: 1641/2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 janvier 2016 (no 218) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 avril 2016 (no 219).

La proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 26 JANVIER 2016 (NO 218) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 12 AVRIL 2016 (NO 219).

RÉSOLUTION CE: 1642/2016

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis (procès-verbal du 26 janvier 2016) et M. Marc Bergeron (procès-verbal du 12 avril 2016) et appuyé par M. Marc Bergeron (procès-verbal du 26 janvier 2016) et Mme Lyne Bélanger (procès-verbal du 12 avril 2016), d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 janvier 2016 (no 218) et le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 avril 2016 (no 219).

4. <u>CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE</u> (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission.

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive est soumise, mais l'octroi se veut conditionnel à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CE: 1643/2016

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Lise Morin, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

PERSONNEL DE SOUTIEN

Claude Arsenault Durée : 5 ans

Concierge Période du 2016-06-20 au 2021-06-19

École Bruyère Congé : 40%

La proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Lyne Bélanger)

Madame Bélanger fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses interrogations sur la liste de chèques # 204.

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

SANS OBJET

7. <u>PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE</u>

SANS OBJET

8. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19H06.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG